



Logement insalubre, que faire ?

Par **MarineT974**, le **12/08/2019** à **00:24**

Bonjour,

Ma fille (8 mois), et moi vivons présentement chez ma mère.

Depuis plusieurs années, elle présente un cas de logement insalubre concernant la moisissure. Cette dernière s'est propagée en quantité démesurée dans la salle de bain.

Je présente actuellement une allergie à la moisissure et constate que mon enfant tousse à plusieurs reprises dans la journée. Ce qui est davantage le cas lorsqu'on reste à la maison.

Le bailleur social est venu constater les lieux après plusieurs réclamations et a indiqué que si les services techniques de la mairie étaient passés, il aurait eu une mise en demeure. Ainsi, il a été mentionné au bailleur le cas de ma fille et moi afin qu'il puisse nous reloger dans les plus brefs délais - un certificat de mon allergologue, attestant mon état de santé.

Toutefois, il a stipulé devoir attendre certains résultats de diagnostics effectués à la maison avant de pouvoir prendre quelconques décisions.

Comprenez que ma fille et moi ne pouvons attendre davantage.

De ce fait, est-ce normal de ne pas être relogé rapidement ?

Que faut-il faire pour qu'un logement nous soit attribué ?

Vous remerciant pour votre retour.

Cordialement.

Par **morobar**, le **12/08/2019** à **09:05**

Bonjour,

[quote]

De ce fait, est-ce normal de ne pas être relogé rapidement ?

[/quote]

"Rapidement" en langage HLM est synonyme de "plusieurs années".

[quote]

Que faut-il faire pour qu'un logement nous soit attribué ?

[/quote]

Remplir le dossier en espérant (peu probable) qu'il passe en commission comme prioritaire, sachant que tout le monde est prioritaire à un titre ou l'autre.

Allez au CCAS de la commune régulièrement pour faire avancer le schmilblic et ne pas oublier de renouveler le dossier chaque année sinon il est archivé sans suite.